

Statut juridique : Association Loi 1901
ORGANISME DE FORMATION CONTINUE
N° d'immatriculation : 11 75 02 418 75
N° S.I.R.E.T. : 428487011 00010
Code activité 9499Z
Anne DANNENMULLER, Présidente

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29 OCTOBRE 2022

○ **Création compte LinkedIn et Facebook**

Emilie Chollet est le pilote de la commission communication. Elle actualise et alimente le site de CEEEPAME en collaboration avec le prestataire du site et les membres du CA

Les informations déposées sur le site internet sont également partagées sur la page Facebook du CEEEPAME et sur le compte LinkedIn.

Facebook du Ceepame a, à ce jour, 105 followers et la page Ceepame LinkedIn 104 participants.

Nous invitons les adhérents à transmettre à Emilie CHOLLET des informations pertinentes à partager avec l'ensemble des adhérents pour enrichir la communication de notre association.

Toujours dans le cadre de la communication, un groupe de travail, en novembre, va revoir les flyers pour les actualiser et préparer un dossier complet, présentation du Ceepame et fiche d'inscription qui pourront être envoyés à toutes les écoles non-adhérentes début 2023. Actuellement, il y aurait 142 IFAP en France et nous avons environ 80 IFAP adhérents

Formation et Archivage sur le Drive : les membres du CA vont avoir une présentation du Drive et une formation pour consulter un document, modifier un document, enregistrer un nouveau document.

Anne Métivet propose une nouvelle organisation (arborescence et archivage) du Drive pour faciliter l'accès aux documents

- **Rapport IGAS** : en attente de la publication du rapport IGAS relatif aux IPA piloté par M Jean Debeaupuis. Ce rapport était attendu pour l'été.
- **Retour rencontre K. JULIENNE, conseillère santé, handicap, personnes âgées à l'Elysée du 12 octobre 2022**

Madame JULIENNE a reçu des représentants des associations CEEEPAME, SORIP, CIP et ANPDE.

Nous avons reçu une écoute attentive et avons pu parler des sujets qui concernent aujourd'hui notre profession, et plus globalement la santé de l'enfant.

Les #1000premiersjours restent une priorité, ainsi que l'attractivité des professions de santé et de la formation. Le consensus de notre profession et le soutien apporté par les pédiatres lors des précédents travaux sont un atout.

Nous avons pu évoquer avec elle l'obsolescence du référentiel de formation,(décalage entre programme de formation et nouvelles missions confiées à l'IPDE dont le référent santé,) la nécessité de réformer la formation à un niveau Master, de conserver une formation centrée sur l'enfant et la famille afin de former des experts du soin à l'enfant.

Elle nous a dit que nous l'avions convaincue. Elle nous invite et nous soutient dans la prise de contacts avec les différents ministères.

Des demandes d'audience ont été faites auprès de :

- Agnès FIRMIN LE BODO, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé auprès du ministre de la Santé et de la Prévention,
- Jean-Christophe COMBE, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des personnes handicapées.
- Sophie AUGROS, conseillère médicale chargée des questions d'organisation et d'exercice des professions de santé au cabinet de Madame Agnès FIRMIN LE BODO
- David BLIN. Directeur adjoint du cabinet, chef du pôle petite enfance, familles et solidarités · Ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées

Nous sommes en attente de réponse.

○ **Echanges avec JC Boyer**

Il nous invite à bien préparer les futurs RV avec les personnes sollicitées. Une réunion préparatoire est programmée le 10 novembre en groupe restreint.

○ **Retour de la SORIP par Guylaine Babchia**

Réunion le 3 octobre 2022, Elisa Guise, présidente sollicite le Ceepame pour valoriser les travaux de fin d'étude des étudiantes puéricultrices.

○ **Comité de suivi AP, retour des questionnaires**

Les membres du CA tiennent à remercier les adhérents qui ont participé à l'enquête. Réalisée par le CEEPAME. Nous avons eu 50 réponses. Une synthèse des réponses a été envoyée à la DGOS le 13 octobre 2022.

Comité de suivi AP et échanges entre des représentants d'élèves diplômés référentiel 2021 Mme NAVIAUX BELEC et Madame THIAIS, conseillères pédagogiques nationales.

Les élèves ont témoigné d'échanges riches, d'une écoute des difficultés rencontrées, notamment des parcours allégés, des redoublements obligeant à revalider l'ensemble d'un bloc, de la difficulté pour les tuteurs de comprendre certains items de la feuille d'évaluation en stage, des retards de certification et pas d'autorisation provisoire d'exercice pour l'été, stages éloignés (pas d'indemnité financières), des problèmes de financement....

→ La première réunion du comité de suivi AP se tiendra le 9 novembre 2022. Nathalie Gopelein représente le Ceepame

- **Prix Ceepame et quid du prix affiches**

PRIX CEEPAME :

Pour 2023, le prix CEEPAME s'adressera exclusivement aux travaux de recherche des infirmières puéricultrices.

PRIX AFFICHE :

Les travaux du module 5 ayant disparu nous ciblons exclusivement les IFAP pour le Prix Affiche. La thématique retenue pour 2023 est :

« Prévention des risques environnementaux chez la femme enceinte ou chez l'enfant »

Pour ces deux prix, le règlement et les échéances seront finalisés par le CA et communiqués aux adhérents à l'issue du séminaire de travail des 25 et 26 novembre 2022.

- **JDD des 19 et 20 janvier 2023**

- Le programme est en cours de construction

- **Suggestion d'article**

- Article des Métiers de la Petite Enfance n°308-309- août-septembre 2022, Surplus d'AEPE, versus pénurie d'auxiliaires de puériculture et d'EJE, un paradoxe à dépasser

Résumé : Depuis plusieurs années, les crèches éprouvent des difficultés à recruter des professionnels, particulièrement ceux ayant un niveau de diplôme supérieur (auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices). Autrement dit, les personnels les plus recherchés du fait de l'obligation réglementaire en matière de composition des équipes. A contrario, nombre d'accompagnants éducatifs petite enfance ne parviennent pas à trouver un emploi. Un phénomène imputable à une dissociation entre les attentes législatives et la réalité sur le terrain, mais pas seulement.

Fin de la séance à 17h